



# **PARTICIPATION** **Citoyenne** le **GUIDE**



## ÉDITO

**Anne Hidalgo**  
Maire de Paris



La crise démocratique n'est pas une fatalité. Pour y remédier, nous devons porter un regard lucide sur tout ce qui peut nourrir le sentiment d'éloignement de la décision publique. Notre ville a fait sienne cette exigence. Les Parisiennes et les Parisiens le savent, eux qui se sont emparés du budget participatif depuis 2014, eux qui ont répondu à l'appel de la Nuit de la Solidarité depuis 2018, eux qui, depuis plusieurs mois, participent en nombre aux concertations pour embellir leur quartier.

Aussi ambitieux et innovants soient-ils, ces espaces de participation ne sont pas suffisants. L'urgence climatique, le creusement des inégalités, le risque de non-participation de certains, nous obligent à aller toujours plus loin.

C'est pourquoi Paris a voulu expérimenter de nouvelles formes de participation, en proposant à celles et ceux qui le souhaitent d'être formés et d'agir près de chez eux avec le programme des Volontaires de Paris. Depuis janvier 2021, 100 Parisiennes et Parisiens tirés au sort siègent également à l'Assemblée citoyenne et peuvent initier une délibération au Conseil de Paris. D'ici 2026, dans la continuité du budget participatif, les habitantes et les habitants seront associés à l'élaboration des grands projets stratégiques de notre ville avec 25% du budget d'investissement décidé avec eux.

Pour que chacune et chacun puissent se saisir pleinement de ces manières de peser sur la décision, nous avons rassemblé dans ce guide les réponses aux questions les plus fréquemment posées. Il réunit les outils pour s'engager, à l'échelle du quartier ou de la ville.

Il vous appartient d'écrire la suite de l'histoire citoyenne de Paris, et je sais que vous serez nombreuses et nombreux à répondre à l'appel !

## ÉDITO

**Anouch Toranian**  
Adjointe à la Maire de Paris  
Chargée de la de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public



C'est parce que vous êtes les plus fins connaisseurs de la vie de votre quartier, de votre arrondissement que la Ville de Paris déploie constamment de nouveaux dispositifs pour vous associer à son action. C'est en nous appuyant sur votre sensibilité, votre expertise, votre créativité que nous façonnons ensemble le Paris de demain.

Cet engagement pour notre ville, vous en êtes le témoignage quotidien. Paris compte plus de 700 000 bénévoles associatifs dans plus de 80 000 associations, plus de 100 000 participants au Budget Participatif, plus de 300 000 détenteurs de la Carte citoyenne, plus de 40 000 Volontaires de Paris. À ceux-là s'ajoutent celles et ceux impliqués dans les Conseils de quartiers, dans des instances locales ou parisiennes, et toutes celles et ceux qui agissent chaque jour, parfois dans la lumière, souvent dans l'ombre, pour notre bien commun.

Vous êtes le cœur battant de notre ville, notre fierté, notre force. C'est pour renforcer ce Pacte de gouvernance entre la Ville de Paris et les Parisiens que nous nous sommes mobilisés à chaque instant. Portés par la vision de la Maire de Paris, et pour répondre à vos aspirations, nous avons créé l'Assemblée Citoyenne de Paris, le Conseil Parisien des Associations, déployé la Communauté des Volontaires de Paris.

Grâce à ces dispositifs, vous avez désormais le pouvoir d'agir et de décider. En cela, la Ville de Paris est la à pointe de l'innovation démocratique, inspirée et inspirante.

Ce guide est le reflet de l'ambition portée par la Maire de Paris, d'assurer la constante inclusion, accessibilité et prise en compte de la parole citoyenne. Enfin, il répond à l'urgente nécessité de faire face collectivement aux défis actuels et de dessiner, ensemble, l'avenir auquel nous aspirons.



Volontaires de Paris © Joséphine Brueder - Ville de Paris



Volontaires de Paris © Jean-Baptiste Gurliat - Ville de Paris

## I. LES ESSENTIELS DES PARISIENNES ET PARISIENS ENGAGÉS p.10

La Carte citoyenne de Paris p.11

Les lieux de l'engagement p.12

Je m'investis en ligne, je vais sur paris.fr p.14

## II. DÉCIDER POUR PARIS p.17

**J'ai envie de proposer et de voter pour des projets citoyens :**

Le Budget Participatif p.18

Embellir votre quartier p.19

**J'ai envie de m'investir durablement dans les instances de participation citoyenne**

**Près de chez moi**

Les Conseils de quartier p.20

Les Conseils citoyens p.21

Les CICA p.22

Les Conseils locaux du handicap p.23

Les Conseils séniors p.24

Les Conseils des enfants, de la jeunesse, des parents p.25

**À l'échelle de Paris**

L'Assemblée citoyenne p.26

Le Conseil parisien des Européen·ne·s p.28

Le Conseil parisien de la jeunesse p.29

Le Conseil des générations futures p.30

Le Conseil parisien des associations p.31

Le Conseil de la nuit p.32

**J'ai envie de m'investir ponctuellement dans la fabrique de la politique publique**

Un panel citoyen p.33

Une conférence citoyenne p.34

Une marche exploratoire p.35

## III. AGIR POUR PARIS p.36

**J'ai envie de m'informer, me former et de m'impliquer :**

Les Volontaires de Paris p.38

Le Carrefour des associations parisiennes p.39

Les équipes de développement local p.40

« Coup de pouce / Le saviez-vous ? » : Dans ma rue p.41

« Coup de pouce / Le saviez-vous ? » : le Fonds de participation des habitant.e.s p.42

**Je découvre les lieux incontournables de l'engagement:**

Les Maisons de la vie associative et citoyenne p.44

Les kiosques citoyens p.45

La Fabrique de la solidarité p.46

L'Académie du Climat p.47

Quartier Jeunes p.48

La Maison des Initiatives Étudiantes p.49

# LES ESSENTIELS DES PARISIENNES ET PARISIENS ENGAGÉS

## LES ESSENTIELS

### La Carte citoyenne de Paris

#### Pour qui ?

La Carte citoyenne de Paris est ouverte à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, sans condition de nationalité, et à partir de 7 ans. Toute personne qui réside, travaille, étudie ou a une autre activité régulière à Paris peut la demander. Elle est gratuite et sans engagement.

#### Pourquoi ?

La Carte citoyenne de Paris favorise le vivre ensemble et l'inclusion de tous les habitants en leur proposant un accès gratuit à des parcours d'engagement citoyen variés. Elle permet de :

- découvrir les coulisses de la Ville de Paris et ainsi mieux comprendre son fonctionnement : visites de services et de lieux insolites ;
- emprunter des livres et supports multimédias dans les bibliothèques municipales ;
- participer aux événements marquants de la Municipalité ;
- participer gratuitement à des ateliers citoyens construits autour de 4 parcours ;

- Déjà plus de 300 000 détenteurs
- Une offre gratuite d'activités citoyennes
- Une programmation pour que chacun puisse se sentir parisien

- le numérique (des premiers pas à la promotion d'un projet) ;
- apprendre à construire collectivement un projet ;
- comprendre la Ville de Paris, son fonctionnement et son actualité ;
- se faire entendre dans l'espace public : apprendre à débattre et à défendre un projet.

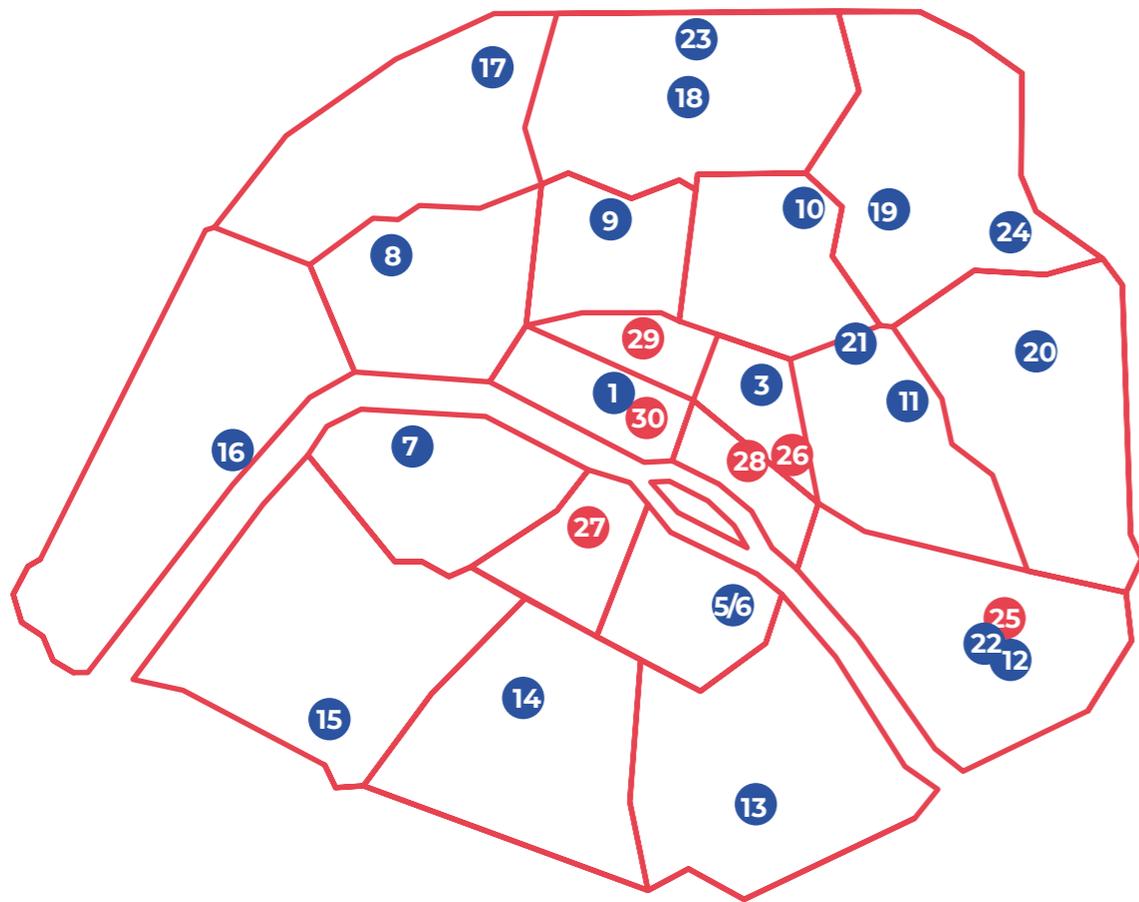
#### En pratique ?

La Carte s'obtient gratuitement :

- sur [paris.fr/cartecitoyenne](https://paris.fr/cartecitoyenne) avec un compte Mon Paris à créer si vous n'en avez pas ;
- en contactant [carte-citoyenne@paris.fr](mailto:carte-citoyenne@paris.fr) si vous ne disposez pas de compte Mon Paris ;
- les Mairies d'arrondissement ainsi que le centre d'appel (3975) peuvent aider aux démarches d'obtention de la Carte citoyenne.

Chaque mois, la Lettre citoyenne présente la programmation qu'offre la Carte citoyenne et permet également d'être tenu informé des dispositifs de participation citoyenne proposés par la Ville de Paris.

Pour plus d'informations :  
[cartecitoyenne.paris.fr](https://cartecitoyenne.paris.fr)



## Les MVAC voir p.44

- 1 **MVAC Paris Centre Site Louvre**  
5 bis rue du Louvre
- 3 **MVAC Paris Centre Site Marais**  
5 rue Perrée
- 5/6 **MVAC Paris Quartier Latin**  
4, rue des Arènes
- 7 **MVAC Paris 7<sup>e</sup>**  
4 rue Amélie
- 8 **MVAC Paris 8<sup>e</sup>**  
28, rue Laure Diebold
- 9 **MVAC Paris 9<sup>e</sup>**  
54, rue Jean-Baptiste Pigalle
- 10 **MVAC Paris 10<sup>e</sup>**  
206, quai de Valmy
- 11 **MVAC Paris 11<sup>e</sup>**  
8 Rue du Général Renault

- 12 **MVAC Paris 12<sup>e</sup>**  
181 avenue Daumesnil
- 13 **MVAC Paris 13<sup>e</sup>**  
11 Rue Caillaux
- 14 **MVAC Paris 14<sup>e</sup>**  
22 Rue Deparcieux
- 15 **MVAC Paris 15<sup>e</sup>**  
22 Rue de la Saïda
- 16 **MVAC Paris 16<sup>e</sup>**  
14 Av. René Boylesve
- 17 **MVAC Paris 17<sup>e</sup>**  
25 Rue Lantiez
- 18 **MVAC Paris 18<sup>e</sup>**  
15 Pass. Ramey
- 19 **MVAC Paris 19<sup>e</sup>**  
(Maison du Combattant,  
de la Vie Associative et Citoyenne)  
20 Rue Edouard Pailleron
- 20 **MVAC Paris 20<sup>e</sup>**  
8 Rue Ramus

25 **Carrefour des Associations Parisiennes** p.39  
181 Av. Daumesnil, 75012 Paris

26 **Maison des Initiatives Étudiantes (MIE) Bastille** p.49  
50 Rue des Tournelles, 75003 Paris

27 **Labo6 - Maison des Initiatives Étudiantes** p.49  
76bis Rue de Rennes, 75006 Paris

28 **Academie Du Climat** p.47  
2 Pl. Baudoyer, 75004 Paris

29 **La Fabrique de la Solidarité** p.46  
8 Rue de la Banque, 75002 Paris

30 **Quartier Jeunes** p.48  
4 Pl. du Louvre, 75001 Paris

## Les Kiosques Citoyens voir p.45

- 21 **Kiosque Citoyen du 11<sup>e</sup>**  
Esplanade Roger Linet
- 22 **Kiosque Citoyen du 12<sup>e</sup>**  
Place Félix Eboué
- 23 **Kiosque Citoyen du 18<sup>e</sup>**  
133 rue Belliard
- 24 **Le CAPLA, Kiosque Citoyen du 19<sup>e</sup>**  
Place des Fêtes

## Décider

### Pour qui ?

La Ville de Paris lance une nouvelle plateforme numérique pour la participation à Paris. Elle est ouverte à toutes et tous, sans condition d'âge, de nationalité, ou de lieu d'habitation, et permet de participer à titre individuel ou collectif (association, collectifs de voisins ou d'amis, etc.).

**Cette nouvelle plateforme s'organise en deux volets : décider depuis octobre 2022 et agir dès 2023.**

**Décider** s'adresse à toutes celles et tous ceux qui veulent participer à l'élaboration des politiques publiques mises en œuvre par la Ville de Paris, proposer un projet ou une idée et donner leurs avis.

Sur **decider.paris.fr**, toute l'année, vous pouvez publier vos idées et projets pour améliorer Paris et participer à son développement.

Il est désormais possible de :

- donner son avis sur les consultations sur les petits et grands projets de la Ville ;
- proposer des idées, les commenter et les soutenir ;
- prendre part au Budget participatif.

### En pratique

Les idées publiées sont présentées au grand public qui peut les soutenir. Si votre idée atteint 1500 soutiens en 6 mois, alors la Ville s'engage à étudier votre idée et si l'avis est positif, la ville la réalise !

Dans certains cas, votre idée sera orientée vers le Budget Participatif, une consultation ou un autre dispositif de la Ville de Paris pour augmenter ses chances de voir le jour.

Pour plus d'information :  
sur **decider.paris.fr**

## Agir

**Agir** permet de s'engager dans des projets d'intérêt général portés par les habitants, les associations, et la collectivité. Il regroupera la plateforme **jemengage.paris (missions portées par les associations)** et le programme des Volontaires de Paris à compter du début 2023.

**Jemengage.paris** est le service numérique de soutien à l'engagement bénévole des Parisiennes et Parisiens.

Il met en relation bénévoles et structures d'accueil dans une démarche solidaire.

A l'aide de sa carte interactive, vous pouvez trouver des missions ou rechercher des bénévoles.

Pour plus d'information :  
sur **jemengage.paris.fr** puis sur **agir.paris.fr**

### En pratique

#### **Vous êtes un citoyen ou une citoyenne**

Vous pouvez

- rechercher des missions d'intérêt général proposées par les associations près de chez vous et devenir bénévole avec le programme des Volontaires de Paris ;
- proposer gratuitement du matériel et/ou déposer vos annonces dans l'espace coin du partage.

#### **Vous êtes une association ou un collectif**

Vous pouvez :

- trouver des bénévoles en publiant vos missions d'intérêt général ;
- trouver du matériel, dans le « coin du partage » ;
- vous faire connaître en vous présentant sur l'annuaire en ligne.

La vie dont on a envie,  
on va la faire ici.



# DÉCIDER POUR PARIS

## Le Budget Participatif

### Pour qui ?

Le Budget Participatif de Paris s'adresse à tous celles et ceux qui résident à Paris, à partir de 7 ans et sans condition de nationalité.

### Pourquoi ?

Créé en 2014, le Budget Participatif constitue désormais l'un des outils principaux permettant aux Parisiennes et Parisiens de proposer et de voter pour des projets structurants pour notre ville. Il permet de réaliser des projets directement imaginés et votés par les Parisiennes et Parisiens, dans les domaines de leur choix et relevant des compétences de la Ville.

### En pratique

En début d'année, les Parisiennes et Parisiens sont invités à proposer leurs idées de projet en les déposant sur le site **decider.paris.fr**. Un accompagnement spécifique est proposé aux habitantes et habitants des quartiers populaires avec ateliers d'idéations, marches exploratoires, rencontres et aide pour le dépôt de projet en ligne. Les services de la Ville étudient ensuite la faisabilité technique de ces projets.

Les projets réalisables sont soumis au vote des Parisiennes et Parisiens en septembre, et les projets lauréats sont ensuite réalisés et financés par la Ville de Paris !

Pour consulter les projets déposés, suivre l'avancement des projets lauréats, ou tout simplement plus d'informations : **decider.paris.fr**

- Plus de 3 000 réalisations, partout dans la ville
- De 2014 à 2022, plus de 600 millions d'euros dédiés aux projets lauréats
- Ouvert à toute personne habitant à Paris

## Embellir votre quartier

### Pour qui ?

Pour toutes les habitantes et tous les habitants d'un quartier, et toutes celles et ceux qui ont une idée pour le rendre plus vert et plus agréable.

### Pourquoi ?

Afin de transformer les espaces de votre quotidien, Paris a initié la démarche « Embellir votre quartier », avec à la clef davantage de végétalisation, de zones piétonnes, de pistes cyclables, ou encore de mobilier urbain adapté aux nouveaux usages.

La démarche « Embellir votre quartier » permet de concentrer sur une même période l'ensemble des transformations d'un quartier et de mieux organiser les travaux dans les rues de Paris.

### En pratique

Tous les ans, une dizaine de quartiers fait l'objet de cette démarche. Elle est échelonnée en plusieurs étapes :

#### Le diagnostic

Tout d'abord, un diagnostic du fonctionnement actuel de votre quartier est réalisé afin de pouvoir donner un avis éclairé sur les aménagements prioritaires à effectuer

#### La concertation

Ensuite, une grande concertation est organisée. Chaque personne peut proposer des projets via une consultation numérique sur **decider.paris.fr** ou participer aux réunions et marches exploratoires

#### La planification

Enfin, la Ville de Paris analyse les idées et propose un plan d'aménagement pour le quartier. Tous les travaux sont réalisés en même temps.

Pour consulter les quartiers concernés : **decider.paris.fr**

## Les Conseils de quartier

117 Conseils de quartier couvrent la totalité du territoire parisien. Espaces d'information et de dialogue, d'avis, de propositions, d'initiatives et de projets, les conseils de quartier relèvent des mairies d'arrondissement.

### Rôle

Les Conseils de quartier s'investissent sur les projets d'aménagement, la vie locale et solidaire, le cadre de vie. Ils organisent des animations et font partie des relais entre les services de la mairie, les élus et la population du quartier. Ils formulent des projets pour le budget participatif.

### Les membres

Toute Parisienne ou tout Parisien, quel que soit son âge ou sa nationalité, peut devenir membre d'un Conseil de quartier. Renouvelés tous les 3 ans, les Conseils de quartier sont composés selon les cas d'élus, d'associations, de personnes qualifiées et d'habitants. Leur composition et leur organisation diffèrent d'un arrondissement à l'autre.

### Pouvoirs

Les Conseils de quartiers disposent chacun, chaque année, d'un budget de 3306€ en fonctionnement pour participer à l'animation locale, et de 8264€ en investissement, pour du matériel d'utilité publique améliorant le cadre de vie. Si la Charte de leur arrondissement le prévoit, ils peuvent soumettre des vœux au Conseil d'arrondissement.

### Réalisations

Organisation de vide-greniers, de bals, ciné-clubs, fête de la musique, boîtes à livres, bacs à fleurs et végétalisation de l'espace public, stations de réparation de vélos, triporteur, achat de matériel sportif et pédagogique pour les écoles, mobilier de crèche, agrès sportifs, jardins pédagogiques, sont autant de réalisations des Conseils de quartier.

Toutes les informations et les contacts sont disponibles en Mairie d'arrondissement et sur leur site internet

## Les Conseils citoyens

### Rôle

Les Conseils citoyens, souples et ouverts à toutes et tous, sont mis en place dans les quartiers populaires pour permettre aux habitants d'exprimer leurs attentes, leurs propositions et participer aux décisions prises sur leur territoire.

### Les membres

Chaque Conseil citoyen se compose d'un collège paritaire d'habitantes et d'habitants et d'un collège de représentants d'associations et d'acteurs locaux.

### Pouvoirs

Le Conseil citoyen participe à l'ensemble des instances de la Politique de la Ville. Il porte la parole et les attentes des habitantes et habitants, et monte des projets au bénéfice des quartiers populaires.

### Réalisations

Recueil de la parole des habitantes et habitants, diagnostics de terrain, contributions au pilotage de la Politique de la Ville, mise en œuvre de projets dans les quartiers (actions de solidarité, de lien-social, d'amélioration du cadre de vie...).

### Contacts

<b>10<sup>e</sup></b>	conseilcitoyen10@gmail.com	<b>17<sup>e</sup></b>	conseilcitoyen17@gmail.com
<b>11<sup>e</sup></b>	conseilcitoyen75011@gmail.com	<b>18<sup>e</sup></b>	conseilcitoyen.paris18@gmail.com
<b>13<sup>e</sup></b>	conseilcitoyenparis13@gmail.com	<b>19<sup>e</sup></b>	conseilcitoyen19@gmail.com
<b>14<sup>e</sup></b>	conseilcitoyen14@gmail.com	<b>20<sup>e</sup></b>	conseilcitoyen20.cc20@gmail.com

## Les Comités d'initiative et de consultation d'arrondissement : les CICA

### Pour qui ?

Les Comités d'initiative et de consultations d'arrondissement réunissent les représentants des associations locales, membres de fédérations ou confédérations nationales, qui en font la demande et qui exercent une activité dans un arrondissement donné.

Les représentants des associations doivent s'inscrire au comité auprès de leur mairie d'arrondissement. Pour participer aux débats du Conseil d'arrondissement, ils doivent également solliciter leur mairie d'arrondissement.

### Pourquoi ?

Le Comité est un moyen pour les associations de participer à la vie municipale.

### Pouvoirs

Les membres du Comité peuvent participer aux débats du Conseil d'arrondissement, en sollicitant leur mairie d'arrondissement, avec voix consultative.

Les associations peuvent poser toutes questions qui intéressent l'arrondissement et faire toute proposition à cet égard.

Pour plus d'informations contactez votre Mairie d'arrondissement ou la Maison de la vie associative et citoyenne de votre arrondissement.

## Les Conseils locaux du handicap

### Objectifs

Le Conseil local du handicap est une instance de démocratie locale de l'arrondissement, consultative et participative.

Son but est de permettre une meilleure prise en compte des questions liées au handicap et d'inclure les personnes en situation de handicap dans la réflexion sur l'adoption des politiques publiques, afin de faire émerger des projets favorisant l'inclusion de tous dans la vie de l'arrondissement.

### Les membres

Les membres des Conseils locaux du handicap peuvent varier d'un arrondissement à l'autre. En général, il s'agit principalement d'acteurs institutionnels et associatifs ainsi que de citoyens qu'ils soient en situation de handicap ou non.

La fréquence des réunions varie également selon l'arrondissement.

En 2022, on compte 16 Comités locaux du handicap, le dernier en date ayant été créé dans le 20<sup>e</sup> arrondissement en juin 2022.

### Pouvoirs

Le Conseil local du handicap peut se saisir de tout sujet qui lui semble important pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. En dialogue avec la Mairie d'arrondissement et la Ville de Paris, il émet des avis, des propositions et des recommandations. Il peut aussi contribuer à l'émergence de projets locaux.

### Réalisations

Les Conseils locaux du handicap effectuent des sensibilisations au handicap, et peuvent mener des marches exploratoires dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier »,

Pour devenir membre : se référer aux sites des mairies d'arrondissement

## Les Conseils séniors

### Objectifs

Le Conseil séniors est une instance consultative, dont l'objectif premier est d'améliorer la qualité de vie des séniors dans l'arrondissement en luttant contre l'isolement des plus âgés, en promouvant la solidarité intergénérationnelle, en soutenant la participation citoyenne des aînés. Il traite de tous les domaines reflétant les préoccupations des personnes âgées : vie quotidienne, culture, cadre de vie, mémoire collective...

### Les membres

Les membres des Conseils séniors s'engagent bénévolement et librement. Chaque arrondissement définit les critères à respecter, en général avoir plus de 60 ans, résider dans l'arrondissement, et être retraité ou sans activité, mais aussi les modalités de candidature des membres, leur nombre et la durée de leur mandat.

Les Conseils séniors sont présents dans les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, et 19<sup>e</sup> arrondissements. D'autres verront bientôt le jour dans le 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>.

### Ses pouvoirs

Lieu de réflexion et de concertation, il permet de faire émerger des problématiques locales, projets et actions nouvelles. Le Conseil séniors est force de proposition auprès de la Mairie et de la Ville de Paris.

Les coopérations avec les associations sont fréquentes, pour la réalisation d'actions ponctuelles ou de plus long terme.

Chaque Conseil séniors en arrondissement a son propre mode de fonctionnement.

### Réalisations

Les Conseils séniors peuvent conduire au dépôt de projets au budget participatif ou encore publier un bulletin d'information, etc.

Pour devenir membre :  
se référer aux sites des mairies  
d'arrondissement

## Conseils des enfants, de la jeunesse, des parents

### Les Conseils des enfants

Le Conseil des enfants peut être mis en place dans les arrondissements qui le souhaitent pour faire participer les élèves de CM1 et CM2, voire de 6<sup>e</sup>, dans le cadre périscolaire. Cette instance a pour objectif de transmettre les principes de la vie civique, promouvoir l'expression des élèves et réaliser des projets choisis par elles et eux pour améliorer la vie des Parisiennes et Parisiens. Ces Conseils fonctionnent à Paris Centre et dans les 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements.

### Les Conseils locaux de la jeunesse

Quelques arrondissements ont installé un Conseil de la jeunesse, comme instance de dialogue et de concertation entre les jeunes et les élus et élues. Il permet aux jeunes, de s'exprimer sur les sujets de leur choix, de s'impliquer dans l'arrondissement, et de mener des projets sur des sujets citoyens (campagnes de sensibilisation, culture, prévention, environnement, citoyenneté etc.).

### Les Conseils de parents (crèches, écoles, collèges)

Ces instances consultatives permettent à des représentants élus des parents de participer à la réflexion autour de la vie de l'établissement dans lequel sont accueillis leurs enfants.

Pour plus d'informations contactez votre  
Mairie d'arrondissement ou la Maison de  
la vie associative et citoyenne de votre  
arrondissement

# J'AI ENVIE DE M'INVESTIR DURABLEMENT DANS LES INSTANCES DE PARTICIPATION CITOYENNE À L'ÉCHELLE DE PARIS

## L'Assemblée citoyenne

### Ses objectifs

Faire entendre la voix des Parisiennes et des Parisiens ! L'Assemblée citoyenne a été créée en 2021 pour vous permettre de participer directement à la construction des politiques municipales. Elle dispose de moyens pour se former et peser sur la décision publique, avec des prérogatives inédites.

### Les membres

L'Assemblée citoyenne est composée de 100 Parisiennes et Parisiens, âgés d'au moins 16 ans, pour un mandat de 12 à 18 mois. Elle est paritaire et représentative de la population parisienne. Ses membres sont tirés au sort et représentent la diversité des habitant.es. Leur participation est indemnisée.

Un Comité de garants composé d'experts et chercheurs en innovation démocratique peut être saisi à tout moment par les membres de l'Assemblée.

### Les pouvoirs

L'Assemblée citoyenne peut :

#### Se former

- Auditions de l'exécutif, des agents de la Ville, de personnalités qualifiées extérieures...
- Demande de communication de documents, de données d'évaluation...
- Visites de sites.

#### Interpeller

- Interpeller l'exécutif et l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris (poser une question d'actualité en commissions du Conseil de Paris).
- Émettre des recommandations sur des outils de communication grand public de la Ville en termes d'accessibilité grand public des contenus (page du site paris.fr, communication papier, etc.), en lien avec leurs objets de travail.

#### Peser sur la décision

- Émettre un vœu ou une délibération citoyenne en Conseil de Paris.

Suivre les travaux de l'assemblée citoyenne :

[paris.fr/pages/assemblee-citoyenne](https://paris.fr/pages/assemblee-citoyenne)

Contact : [assembleecitoyenne@paris.fr](mailto:assembleecitoyenne@paris.fr)



## Le Conseil parisien des Européen.ne.s

### Ses objectifs

Le Conseil parisien des Européen.ne.s apporte une expertise citoyenne et européenne à la Ville de Paris et œuvre activement à la promotion de la citoyenneté européenne à Paris.

### Les membres

Le Conseil parisien des Européen.ne.s est composé de 61 membres, femmes et hommes d'au moins 18 ans qui représentent, proportionnellement au nombre de ressortissants présents à Paris, toutes les nationalités des États membres de l'Union européenne.

Ces citoyens européens ont au moins 18 ans et résident, travaillent ou étudient à Paris. Ils sont inscrits sur les listes électorales et sont en possession de la Carte citoyenne.

Les membres du Conseil sont tirés au sort parmi les candidats déclarés le 13 décembre, lors de la Journée de la citoyenneté européenne.

### Les pouvoirs

Le Conseil parisien des Européen.ne.s rend des avis à la demande des élus et élues de la Ville de Paris ou de sa propre initiative sur des sujets aussi divers que l'enseignement des langues, le tourisme, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la transition écologique ou encore l'égalité femmes-hommes...

Il a la possibilité de proposer un vœu par an au Conseil de Paris.

Ce Conseil présente chaque année le bilan de ses travaux devant le Conseil de Paris.

Pour suivre les travaux :

Contact : [conseilparisiendeseuropeens@paris.fr](mailto:conseilparisiendeseuropeens@paris.fr)

## Le Conseil parisien de la jeunesse

### Ses objectifs

Le Conseil parisien de la jeunesse (CPJ) est une instance de participation citoyenne qui permet aux jeunes Parisiennes et Parisiens d'être associés à la définition et à la mise œuvre des politiques de la collectivité.

Il a pour rôle :

- d'éclairer la collectivité dans ses décisions de manière à mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes Parisiennes et Parisiens ;
- d'aider la collectivité à innover et à imaginer des solutions pour accompagner les jeunes Parisiennes et Parisiens vers l'autonomie.

### Les membres

Le Conseil Parisien de la Jeunesse est composé de 100 jeunes (50 jeunes femmes et 50 jeunes hommes) âgés de 15 à 30 ans, désignés pour un mandat de 2 ans et qui habitent, étudient, travaillent ou ont une activité sociale régulière à Paris (engagement associatif, service civique, etc.). Les membres du Conseil sont désignés suite à un appel à candidatures et départagés par un tirage au sort.

### Les pouvoirs

Chaque année, la Maire de Paris saisit le Conseil Parisien de la Jeunesse sur divers sujets par une lettre de saisine, afin de recueillir les avis de ses membres sur des projets de la collectivité, en leur demandant de formuler des propositions sur un sujet, ou en les invitant à participer à différentes instances ou événements.

Le Conseil a, par ailleurs, la possibilité de s'autosaisir sur un ou plusieurs sujets relevant des compétences de la collectivité. L'instance peut également formuler, une fois par an, un vœu et le présenter au Conseil de Paris.

La participation aux travaux se fait sur la base du volontariat en fonction des centres d'intérêt et de la disponibilité des membres de l'instance.

Suivre les travaux du Conseil parisien de la jeunesse : [paris.fr/cpj](https://paris.fr/cpj)  
Contact : [cpj@paris.fr](mailto:cpj@paris.fr)

## Le Conseil des générations futures

### Ses objectifs

Le Conseil des générations futures a pour but de réfléchir de manière prospective sur des thèmes qui concernent Paris et les Parisiennes et Parisiens.

Il offre un espace d'échanges d'idées entre des expertes et experts, des citoyennes et citoyens, des représentantes et représentants du monde économique, social et associatif.

### Les membres

Le Conseil des générations futures est composé de 164 membres bénévoles, paritaires répartis en 7 collèges : entreprises, salariés, services publics, personnalités qualifiées, associations, démocratie locale (Conseils de quartier, Conseils citoyens) et habitants de Paris (via la Carte citoyenne). Ses membres sont désignés pour 3 ans.

### Les pouvoirs

Le Conseil des générations futures peut être saisi par :

- la Maire de Paris
- les Parisiennes et Parisiens via une e-pétition
- le Médiateur de la Ville de Paris
- les groupes politiques du Conseil de Paris
- ses propres membres (autosaisine)

Ses travaux des commissions thématiques font l'objet de rapports et de propositions présentés au Conseil de Paris.

Six rapports sur les thèmes de l'économie du partage, la jeunesse, le vivre ensemble, le civisme, la ville verte, l'emploi et les métiers, sont disponibles sur Paris.fr.

Pour plus d'information :  
[paris.fr/pages/une-nouvelle-instance-participative-le-conseil-des-generations-futures](https://paris.fr/pages/une-nouvelle-instance-participative-le-conseil-des-generations-futures)

## Le Conseil parisien des associations

### Ses objectifs

Créé par l'adoption de la Charte des engagements réciproques entre la Ville de Paris et les associations en juillet 2019, le Conseil parisien des associations (CPA) a pour vocation d'exprimer les demandes, attentes et contributions des associations parisiennes dont il est le reflet et de faciliter la contribution des associations aux politiques publiques qui les concernent.

### Les membres

100 associations représentatives de la diversité du secteur associatif parisien composent le Conseil parisien des associations :

- fédérations et réseaux associatifs
- associations expertes du développement de la vie associative
- associations thématiques
- associations locales, issues de tous les arrondissements

Les membres ont un mandat de deux ans.

### Les pouvoirs

Le Conseil parisien des associations nourrit des échanges directs avec la municipalité. Il détermine ses sujets de travail : ressources humaines et matérielles des associations, engagement des jeunes et des personnes en situation de handicap, coopérations interassociatives... Il peut aussi être saisi par la Maire de Paris sur des sujets précis. Ses propositions prennent la forme de rapports et peuvent donner lieu à des vœux au Conseil de Paris.

Pour plus d'information :  
[paris.fr/pages/le-conseil-parisien-des-associations](https://paris.fr/pages/le-conseil-parisien-des-associations)  
Contact : [contact.cpa@paris.fr](mailto:contact.cpa@paris.fr)

## Le Conseil de la nuit

### Ses objectifs

Le Conseil de la nuit a été créé en décembre 2014 pour permettre une concertation et une structuration de l'ensemble des acteurs parisiens de la vie nocturne.

Le Conseil accompagne la Ville de Paris dans sa volonté de développer une politique participative alliant développement et promotion de la vie nocturne, prévention et régulation.

### Les membres

Le Conseil de la Nuit réunit les institutions, des associations, des organisations professionnelles, des organismes spécialisés, des personnalités qualifiées, et des usagers.

### Les pouvoirs

Le Conseil de la nuit se réunit une à deux fois par an en séance plénière afin de partager les avancées des travaux et débattre des perspectives de développement de la politique de la Nuit à Paris.

Ses propositions d'actions et leur mise en œuvre portent sur 7 thèmes :

- de nouveaux espaces pour les nuits à Paris
- prévention des conduites à risques
- vie nocturne et discriminations
- mobilités nocturnes
- tranquillité publique
- les commerces et le travail la nuit
- information et promotion de la vie nocturne

Pour plus d'information :

[paris.fr/nuit](https://paris.fr/nuit)

Contact : [nuit@paris.fr](mailto:nuit@paris.fr)

## Un panel citoyen

### Pour qui ?

Tous les citoyens peuvent faire partie d'un panel citoyen. Ils sont généralement tirés au sort ou sélectionnés parmi des citoyens identifiés comme ayant des intérêts ou des expertises particuliers sur une politique publique donnée.

### Pourquoi ?

La Ville fait appel à un panel citoyen afin de bénéficier de son regard sur la mise en œuvre d'une politique publique.

Les membres du panel citoyen expriment leurs ressentis et leurs idées lors de réunions régulières avec la Ville. Cette dernière adapte ensuite la mise en application de la politique publique en tenant compte de ces contributions.

### En pratique

Pour participer à un panel citoyen, répondez aux appels publiés via :

- [idee.paris.fr](https://idee.paris.fr) puis sur [decider.paris.fr](https://decider.paris.fr)
- la Lettre citoyenne - lettre d'actualité de la Carte citoyenne
- la Lettre d'actualité de la Ville de Paris
- les communications de votre Mairie d'arrondissement

Les panels citoyens sont notamment mobilisés dans le cadre de politiques de gestion de crise. La Ville a ainsi consulté en 2020 un panel citoyen pour recueillir leurs besoins pendant cette période particulière, identifier les impacts des mesures de lutte contre la pandémie sur la vie personnelle, familiale et professionnelle des Parisiennes et Parisiens et proposer des mesures pour mieux accompagner les habitants.

## Une conférence citoyenne

### Pour qui ?

N'importe quel citoyen peut être tiré au sort dans le cadre d'une conférence citoyenne : elle peut mobiliser entre une trentaine et une centaine de citoyennes et de citoyens.

### Pourquoi ?

Une conférence citoyenne est un dispositif temporaire dont l'objectif est de permettre aux citoyens de formuler des recommandations ou des avis sur une problématique complexe, afin d'éclairer la municipalité dans sa prise de décision.

Quelques grands sujets ayant fait l'objet d'une conférence citoyenne depuis 2020 : le stationnement à Paris, la préparation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Paris, la 5G, les locations touristiques à Paris, etc.

### En pratique

Une conférence citoyenne se déroule en trois temps :

- un temps d'initiation permettant aux citoyens de s'approprier la thématique de travail ;
- un temps de formation approfondi comprenant généralement des échanges avec des experts ;
- un temps de synthèse permettant de formuler des recommandations et/ou des avis.

Suivez l'actualité des conférences citoyennes via :

- [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr) puis sur [decider.paris.fr](http://decider.paris.fr)
- la Lettre citoyenne - lettre d'actualité de la Carte citoyenne
- la Lettre d'actualité de la Ville de Paris

Les recommandations issues d'une conférence citoyenne peuvent être appliquées par le vote d'une délibération ou d'un vœu en Conseil de Paris.

## Une marche exploratoire

### Pour qui ?

Pour des citoyens intéressés par une problématique précise sur un territoire particulier (généralement un quartier).

### Pourquoi ?

Une marche exploratoire vise à faire émerger un diagnostic commun, puis des solutions concrètes sur une problématique donnée grâce à une balade urbaine dans un territoire spécifique.

### En pratique

Une marche exploratoire consiste à redécouvrir un territoire (une rue, un quartier, un arrondissement...) muni d'une grille de diagnostic sur une problématique donnée.

Une fois la marche terminée, les participants partagent leurs observations au cours d'une discussion collective afin de faire émerger des solutions partagées et adaptées au territoire étudié.

Pour participer à une marche exploratoire, répondez aux appels publiés via :

- [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr) puis [decider.paris.fr](http://decider.paris.fr)
- la Lettre citoyenne - lettre d'actualité de la Carte citoyenne
- la Lettre d'actualité de la Ville de Paris
- votre mairie d'arrondissement ou Conseil de quartier

La Ville de Paris organise des marches exploratoires sur des sujets aussi différents que le risque d'inondation ou encore le partage de l'espace public entre les hommes et les femmes.

# AGIR POUR PARIS



## Les Volontaires de Paris

### Pour qui ?

Le Programme des Volontaires de Paris est ouvert aux citoyennes et citoyens de plus de 16 ans qui souhaitent agir concrètement sur le territoire parisien et sur des thématiques variées qui leur tiennent à cœur, en fonction de leurs disponibilités et à leur rythme.

### Pourquoi ?

Rejoindre la communauté des Volontaires de Paris c'est :

- œuvrer pour sa ville et pour l'intérêt général ;
- participer de l'intérieur à des grands événements culturels et sportifs de la Ville ;
- participer à une aventure humaine et collective ;
- faire des rencontres enrichissantes et uniques ;
- partager ses expériences ;
- avoir des expériences à valoriser dans son parcours professionnel et personnel.

- Déjà près de 60 000 Volontaires
- Un programme d'actions tout au long de l'année
- Des formations et des expériences riches et valorisantes

### Agir

- Contre la grande exclusion ;
- pour la planète face à l'urgence climatique ;
- pour une ville plus verte et notre cadre vie ;
- pour nos aînés et nos concitoyens les plus vulnérables ;
- pour la démocratie ;
- lors des grands événements sportifs, citoyens et culturels, tels que le 14 juillet, le Carnaval tropical, et particulièrement en prévision des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

### Se former

- A l'accompagnement et à l'aide aux plus vulnérables ;
- aux gestes de premiers secours ;
- à la gestion de crise et aux préceptes de la résilience ;
- et sur bien d'autres sujets...

Pour plus d'informations et s'inscrire :  
[paris.fr/volontairesdeparis](https://paris.fr/volontairesdeparis) puis [sur agir.paris.fr](https://agir.paris.fr)  
 Instagram : [@volontairesdeparis\\_](https://www.instagram.com/volontairesdeparis_)

## Le Carrefour des Associations Parisiennes

### Pour qui ?

Centre parisien de développement de la vie associative, le Carrefour des Associations Parisiennes (CAP) est situé Gare de Reuilly (12e). Il accueille les associations parisiennes et tous les porteurs de projets associatifs.

### Pourquoi ?

Les missions du Carrefour des associations parisiennes sont l'accompagnement par le conseil, l'assistance juridique et la formation.

- Le CAP offre la possibilité d'obtenir le CFGA – Certificat de Formation à la Gestion Associative agréé par l'État.
- Ouvert à toute personne souhaitant acquérir de bonnes bases en matière de gestion associative (gouvernance, comptabilité, financement).

### En pratique

Au CAP vous aurez accès à :

- des entretiens individuels par les professionnels de l'accompagnement associatif ;
- des conseils aux bénévoles, aux salariés d'associations ou à tout porteur d'un projet associatif ;
- un accès gratuit à des permanences comptables et juridiques ;
- un accès gratuit à un catalogue de 35 modules de formations associatives [paris.fr/formasso](https://paris.fr/formasso) ;
- 1000 ouvrages en consultation sur les bonnes pratiques associatives.

Adresse : 181 avenue Daumesnil 75012 Paris  
 Horaires : du lundi au vendredi de 10h à 13h et 14h-18h  
 (17h le vendredi)  
[cdoc@paris.fr](mailto:cdoc@paris.fr)  
 01 55 78 29 30  
 01 71 28 36 43

Plus d'informations :  
[paris.fr/le-carrefour-des-associations-parisiennes](https://paris.fr/le-carrefour-des-associations-parisiennes)

## Les équipes de développement local

### Pour qui ?

Vous êtes membre d'une association agissant dans un quartier populaire parisien ? Vous souhaitez développer un projet pour améliorer les conditions de vie dans ces quartiers ? Vous pouvez alors prendre contact avec l'équipe de développement local concernée.

### Pourquoi ?

Les équipes de développement local mettent en œuvre la Politique de la Ville dans les quartiers populaires parisiens, pour réduire les inégalités entre ces quartiers et le reste du territoire parisien.

### Comment ?

Les équipes de développement local travaillent avec tous les partenaires locaux (mairies d'arrondissement, associations, services publics, habitants...) pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers populaires. Elles mettent en place et facilitent la réalisation de projets répondant aux besoins concrets des habitants de ces quartiers.

LISTE DES QUARTIERS	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Quartiers du 10 <sup>e</sup> arrondissement	19, passage du Buisson Saint-Louis	01 42 46 40 50
Quartier Fontaine-au-Roi (11 <sup>e</sup> )	6, rue Desargues	01 47 00 66 03
Quartiers du 13 <sup>e</sup> arrondissement	18, rue Jean-Fautrier	01 45 84 02 64
Quartier de porte de Vanves/Didot (14 <sup>e</sup> )	2, square Auguste-Renoir	01 43 95 66 11
Quartier de la porte de Clichy/porte Pouchet/ porte de Saint-Ouen (17 <sup>e</sup> )	65, boulevard Bessières	01 42 63 35 24
Quartiers du 18 <sup>e</sup> arrondissement - Quartier de la Goutte-d'or	44, rue Myrha	01 71 28 20 46
Quartier de la Chapelle/Porte d'Aubervilliers (18 <sup>e</sup> )	24-26, rue Raymond Queneau	01 42 05 10 11
Quartiers de la porte Montmartre/porte de Clignancourt/porte des poissonniers et Moskowa et Amiraux Simplon (18 <sup>e</sup> )	1, rue Fernand-Labori	01 42 57 13 95
Quartiers du 19 <sup>e</sup> arrondissement	8, rue Gaston-Tessier	01 40 38 36 04
Quartiers des portes du 20 <sup>e</sup>	132 boulevard Davout	01 84 82 18 53
Quartier Belleville-Amandiers	11, rue Dénoyez	01 40 33 15 88

Pour plus d'informations : [paris.fr](http://paris.fr)  
Rubrique : **Les quartiers populaires**

## Dans Ma Rue

### Pour qui ?

Tout citoyen peut utiliser l'application mobile gratuite « Dans Ma Rue » sur son téléphone portable, pour signaler des anomalies dans les rues et parcs de Paris.

### Pourquoi ?

L'application Dans Ma Rue permet de signaler des anomalies vues dans l'espace public (feux de signalisation défectueux, nids de poules, encombrants sauvages, graffitis...) aux services techniques de la Ville pour leur permettre d'intervenir au plus vite. Elle permet à chacun et chacune d'améliorer le cadre de vie.

Depuis son lancement en 2012, près d'un million de signalements ont été effectués sur l'application Dans Ma Rue.

### En pratique

Dans Ma Rue permet de signaler, en quelques clics, des anomalies constatées dans l'espace public aux services techniques de la Ville. Les données transmises via l'application (lieu, heure, type d'anomalie, photo...) sont ensuite analysées dans le but de permettre une intervention rapide et adaptée.



Décrire l'anomalie

Prendre une photo

Suivre la résolution

Pour plus d'informations : [paris.fr/dansmarue](http://paris.fr/dansmarue)  
L'application Dans Ma Rue est téléchargeable sur Play Store et AppStore

## Le Fonds de participation des habitant.e.s

### Pour qui ?

Le Fonds de participation des habitants (FPH) s'adresse directement aux habitants, collectifs d'habitants ou petites associations des quartiers populaires des 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

### Pourquoi ?

Ce fonds permet de soutenir financièrement **des projets ponctuels à faible coût initiés par les habitants** qui contribuent au lien social dans les quartiers : manifestations culturelles et sportives, actions pour améliorer le cadre de vie, sorties familiales, fêtes, repas de quartier...

### En pratique

Ce fonds est géré dans chaque arrondissement par une ou plusieurs associations qui décident du financement des projets et accompagnent leur réalisation.

Les habitants porteurs de projets et d'idée doivent contacter l'association qui s'occupe du fonds de leur quartier.

Le projet est alors examiné par un comité et s'il est accepté, un financement est accordé rapidement. L'association référente accompagne aussi bien les habitants dans la construction de leurs projets que dans leur réalisation.

*Tous les contacts page suivante.*

Quartiers populaires du	Association	Adresse	Mail	Tel.
10 <sup>e</sup>	Club Tournesol	13 rue du Terrage	clubtournesolADL@arc-aa.org	01 46 07 05 17
11 <sup>e</sup>	Centre Social le Picoulet	59 rue de la Fontaine au Roi	fph11@picoulet.org	01 48 06 70 31
13 <sup>e</sup>	ARBP	11 rue de la Fontaine A.Mulard	contact@arbp.fr	01 45 65 27 17
14 <sup>e</sup>	Centre Socioculturel Maurice Noguès	1/7 avenue de la Porte de Vanves	cscmnogues.accueil@leogrange.org	01 45 42 46 46
17 <sup>e</sup>	CEFIA	102 rue de la Jonquière	direction@cefia.org	01 42 63 23 75
18 <sup>e</sup> Goutte d'Or	Salle Saint Bruno	9 rue Saint Bruno	contactssb@sallesaintbruno.org	01 53 09 99 22
18 <sup>e</sup> la Chapelle / Pte d'Aubervilliers	Centre social Espace Torcy	2 rue de Torcy	www.fph-lachapelle18.fr	01 40 38 67 00
18 <sup>e</sup> Pte Montmartre / Pte de Clignancourt	Projets19	40 rue de Leibniz	fph@projets19.org	01 53 26 57 37
19 <sup>e</sup>	Projets19	9 rue Mathis	fph@projets19.org	01 53 26 57 37
20 <sup>e</sup> Belleville Pelleport	Archipélia	17 rue des Envierges	www.archipelia.org	01 47 97 02 96
20 <sup>e</sup> Amandiers	La 20eme Chaise	38 rue des Amandiers	culture@la20emechaise.org	01 43 49 02 49
Portes du 20 <sup>e</sup>	Soleil Blaise	7 square Vitruve	www.soleilblaise.org	01 44 93 00 72

## Les Maisons de la vie associative et citoyenne

Les Maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC) sont des pôles ressources dédiés au soutien et au développement de la vie associative et citoyenne à Paris.

### Pour qui ?

Elles sont ouvertes:

- aux associations loi 1901 déclarées au journal officiel
- aux Junior associations
- aux associations en cours de création et aux porteurs de projets
- aux collectifs d'habitants, Conseils de quartier, Conseils citoyens, CICA etc.
- aux Parisiennes et Parisiens en quête d'informations sur la vie associative

### Les services

Les associations peuvent y trouver :

- **de conseils et d'informations** : accès à un riche catalogue de formations, aide à la recherche de bénévoles, de partenaires associatifs et citoyens, informations sur les événements locaux et parisiens ;
- **d'un soutien à la communication**, notamment par des modules de formations pour faire connaître leurs actions et par l'accès aux panneaux d'affichage associatif ;
- **de moyens de travail et de lieux de réunions** : réservations de salles de réunion et bureaux, espaces de coworking, domiciliation de siège social, casiers, boîtes aux lettres, reprographie.

### Comment ?

Vous êtes une association ou un collectif ?

- Inscrivez-vous sur Paris Asso ;
- faites une demande écrite par courrier ou courriel présentant vos activités auprès du responsable de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne la plus proche ;
- signez le règlement intérieur ;
- vous recevez votre réponse maximum un mois après votre demande écrite.

### Activités

Les MVACs organisent des événements liés :

- à la vie associative locale : forums, expositions, échanges interassociatifs, cafés bénévoles, etc. ;
- à la participation citoyenne : budget participatif, ateliers citoyens, débats.

Retrouvez toutes les coordonnées et les horaires des Maisons de la vie associative et citoyenne sur : [equipements.paris.fr](http://equipements.paris.fr) et [paris.fr/associations](http://paris.fr/associations)

## Les kiosques citoyens

### Pour qui ?

Ouvert à toutes et tous, les kiosques citoyens accueillent les Parisiennes et Parisiens, les associations et collectifs du quartier.

### Présentation

Le kiosque citoyen est un lieu de vie fédérateur et de proximité répondant à trois missions principales :

- informer les Parisiennes et les Parisiens sur l'ensemble du service public municipal mis à leur disposition ;
- favoriser l'émergence d'idées et de projets citoyens ;
- accueillir des événements de proximité pour faire vivre le quartier au rythme des engagements associatifs et citoyens.

Il est animé par toutes celles et tous ceux qui font vivre la démocratie locale.

Des usages inédits et des animations originales peuvent y être expérimentés afin de favoriser la participation citoyenne et de renforcer le lien social.

### Pourquoi ?

Le kiosque citoyen se veut acteur de la démocratie locale et a vocation à soutenir une action citoyenne de proximité. Conseils de quartier, associations, collectifs d'habitants bénéficient de créneaux horaires qui leur permettent de se présenter à la population, d'interagir, débattre, ou d'organiser des activités.

### Où les trouver ?

**Kiosque du 11<sup>e</sup>** : Esplanade Roger Linet

**Kiosque du 12<sup>e</sup>** : Place Félix Eboué

**Kiosque du 18<sup>e</sup>** : 133 rue Belliard

**Le CAPLA , kiosque du 19<sup>e</sup>** : Place des fêtes

Contactez la Maison de la vie associative et citoyenne de l'arrondissement pour connaître le programme des différents Kiosques.

## La Fabrique de la Solidarité

### Pour qui ?

La Fabrique de la Solidarité est un lieu de mobilisation citoyenne pour les Parisiennes et Parisiens qui veulent agir dans le domaine des solidarités.

### Pourquoi ?

La Fabrique de la solidarité a été créée par la Ville de Paris après la première Nuit de la solidarité pour :

- rassembler tous les acteurs de la solidarité en un lieu unique ;
- former et informer les Parisiennes et Parisiens qui souhaitent agir contre la grande exclusion ;
- développer des projets citoyens et solidaires.

### Quelles actions ?

La Fabrique de la Solidarité propose

- des missions de bénévolat, régulières ou ponctuelles (distributions, maraudes, soutien scolaire) ;
- des formations pour mener des missions solidaires : le Ba-ba de la lutte contre l'exclusion, l'orientation vers l'offre sociale parisienne, organiser des collectes etc.

### En pratique

Adresse : 8 rue de la Banque, 75002 Paris

Horaires : du mardi au vendredi, de 9h30 à 17h.

Accès : métro ligne 3, Bourse - métro ligne 7 et 14, Pyramides

Pour s'abonner à la newsletter et passer à l'action rendez-vous sur [paris.fr/la-fabrique-de-la-solidarite](https://paris.fr/la-fabrique-de-la-solidarite)

Facebook / Instagram : @lafabriquedelasolidarite

Plus d'informations :  
[fabrique-solidarite@paris.fr](mailto:fabrique-solidarite@paris.fr)

## L'Académie du Climat

### Pour qui ?

Toute personne souhaitant se former et agir autour des enjeux environnementaux. Elle propose une programmation gratuite à destination des enfants en journée, et ouverte au grand public en soirée et pendant les weekends.

### Ses objectifs

L'Académie du Climat a pour vocation de sensibiliser, former et mobiliser le plus grand nombre, prioritairement la jeunesse, mais aussi le grand public, pour limiter le dérèglement climatique. Elle vise à donner des solutions concrètes pour agir, permettre de se rencontrer pour partager et s'engager.

L'Académie du climat, c'est aussi au cœur de Paris, un verger dans une cour végétalisée, une cuisine pédagogique, un labo d'éco-construction, un atelier bricolage, une manufacture et une pépinière.

### Quelles actions ?

Sensibilisation des élèves et des jeunes, avec un parcours pédagogique incluant la fresque du climat et d'autres jeux interactifs et innovants

Incubation de projets et « eco-working » des jeunes engagés pour le climat

Programmation collaborative de conférences, Ateliers, rencontres et échanges

### En pratique

**Adresse** : 2 place Baudoyer 75004 Paris

**Horaires** : tous les jours à partir de 9h.

**Buvette** : du mercredi au samedi de 11h à minuit et le dimanche de 12h à 17h

**Accès** : métro Hôtel de Ville (ligne 1 et 11), Saint Paul (ligne 1), Pont Marie (ligne 7)

Pour plus d'informations :

[academieduclimat.paris](https://academieduclimat.paris)

Et sur instagram, tiktok, twitter, facebook, linkedin et youtube

## Quartier Jeunes

### Pour qui ?

Quartier Jeunes est ouvert depuis le 1er septembre 2021.

Lieu d'accueil universel, accueillant, bienveillant et convivial, il accueille tous les jeunes de 16 à 30 ans, de Paris et de l'Île-de-France, quel que soit leur profil : lycéens, étudiants, jeunes actifs, volontaires en service civique, jeunes en recherche d'emploi ou de stage, d'apprentissage ou de volontariat.

### Pourquoi ?

Les jeunes ont beaucoup souffert de la crise sanitaire et ont subi un impact important dans leur vie quotidienne (précarité, insertion professionnelle, etc.). Ce nouvel espace central permet aux jeunes de trouver des solutions et des réponses concrètes à leurs besoins et interrogations, un accueil personnalisé et des solutions pratiques dans tous les domaines de la vie : emploi, orientation, métier, engagement, santé, accès au Droit, logement, vacances, culture, loisirs, sport...

Pour plus d'informations : [QJ.paris.fr](http://QJ.paris.fr)

### Quelles actions ?

Quartier Jeunes propose différents espaces :

- **Quartier Info** (avec le CIDJ)
- **Quartier Emploi** (avec un Point Paris Emploi animé par la Mission Locale de Paris)
- **Quartier Partagé** (espaces de conférence ou de coworking)
- **Quartier Santé** (ressources en matière de santé mentale, de santé sexuelle et de réduction des risques)
- **Quartier Évasion** (Kiosque Jeunes, Pass Jeunes)
- **Quartier Conseil** (CLLAJ, PAD Jeunes)
- **Quartier Solidarité** (Restos du Cœur)...

### En pratique

**Adresse :** 4 place du Louvre, 75001 Paris

**Horaires :** du mardi au samedi de 9h30 à 18h.

Jeudi de 09h30 à 19h30

le samedi de 11h00 à 18h00

**Accès :** métro ligne 1, Louvre-Rivoli - métro ligne 1,4,7,11 & 14, Châtelet les Halles

## La Maison des initiatives étudiantes

### Pour qui ?

La Maison des initiatives étudiantes (MIE) est le service public de la Ville de Paris qui accompagne gratuitement les étudiantes et étudiants parisiens qui veulent s'engager, entreprendre et créer dans toutes les étapes de leurs projets, ainsi que dans leur vie étudiante (logement, santé, études, aides financières, culture, sport ...)

### Pourquoi ?

La MIE, en tant qu'incubateur de projets étudiants, a trois missions :

- soutenir la création et l'entrepreneuriat étudiant à Paris ;
- accompagner les associations étudiantes et les porteurs de projets ;
- valoriser les initiatives étudiantes : avec des expositions, conférences, projections et ateliers.

1400m<sup>2</sup> de locaux à réserver : salles de réunion, bureaux équipés, salle de montage vidéo, salle de répétition (danse yoga)

### Quelles actions ?

Formations collectives, conseils et accompagnement individuel à la gestion associative

Formation diplômante à la gestion associative : CFGA

Dispositif de financement pour les associations : Kit Asso

Cycle de formations audiovisuelles à la carte : Mediasso

2 appels à projets :

- Créart'UP pour promouvoir les projets artistiques et culturels étudiants dans le cadre d'un Festival de trois jours ;
- Start'in ESS pour accompagner les projets étudiants engagés dans l'Économie Sociale et Solidaire.

### En pratique

#### MIE Bastille

50 rue des Tournelles,

75003 Paris

01 49 96 65 30

du lundi au samedi de

10h à 18h

#### MIE LABO6 (Le Studio)

76bis Rue de Rennes,

75006 Paris

01 40 46 44 30

du mardi au samedi de

10h à 18h

Pour plus d'informations : [mie.paris.fr](http://mie.paris.fr)

[mie@paris.fr](mailto:mie@paris.fr)

Et sur instagram, twitter, facebook, linkedin et youtube



**Direction de la Démocratie,  
des Citoyen·ne·s et des Territoires  
Service de l'engagement citoyen et associatif**

novembre 2022

